

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 à 18H45

L'an deux mil vingt et un le vingt-deux novembre le conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PERLUMIERE Philippe, Maire, Nombre de conseillers municipaux en exercice : quinze

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2021

Membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 15 PRESENTS :** M. PERLUMIERE Philippe, Mme BROUX Marie-Pierre, M. FAILLY Jean-Pierre, Mme CAPPELLE Carline, M. STEINER Cyril, Mme SIMONNET Florence, M. LAFAYE Jérôme, M. ESCLAFIT Christophe, Mme BOCCA Lydie, M. ET-TABTI Omar, Mme PERLUMIERE Pauline, Mme YON Sylvie, M. BOURRAT Guy lesquels forment la majorité des membres en exercice
Absents excusés : Mme ROUSSEILLE Aurélie (pouvoir M. STEINER) M. LAFAYE Jérémy, (pouvoir M. PERLUMIERE Philippe), **Secrétaire de séance :** Mme PERLUMIERE Pauline

ORDRE DU JOUR

- Fonds de concours
- Artificialisation des sols
- Projet lecture
- Sécurisation
- Contrat CNP assurances

FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de la communauté de communes pour l'attribution d'un fonds de concours pour la construction du groupe scolaire qui est du ressort de la compétence de la communauté de communes. Le montant de 1 000 000 d'euros était prévu pour la construction dite « traditionnelle » avec un différentiel de 220 000 euros par rapport à la solution retenue par la communauté de communes. Le conseil municipal de la précédente mandature s'était engagé au versement d'un fonds de concours comme la loi l'y autorise.

Ce montant permettant à la communauté de communes d'avoir une participation égale entre les deux projets. La commune versant le différentiel soit 133 550 euros.

Il ressort de la délibération de la communauté un plan de financement

Projet 832 000 euros (coût hors maîtrise d'œuvre) 1 000 000 euros avec la maîtrise d'œuvre.

<u>Financement</u>	DETR	333 200 euros
	CD 24	208 250 euros
	Communauté	325 000 euros
	Commune	133 550 euros

ARTIFICIALISATION DES SOLS ET TERRITOIRES RURAUX :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal un projet de délibération proposée par l'union des maires de la Dordogne. Il concerne l'artificialisation des sols ; l'Etat souhaite arriver à 0 artificialisation en 2050. Les communes rurales se verraient alors privées de toute possibilité d'aménagement car les métropoles auraient pris toutes les disponibilités.

Le conseil vote à l'unanimité.

PROJET LECTURE

La commune depuis quelques années a mis en place une prime naissance. L'objectif est d'aider les parents mais aussi à l'accueil de l'enfant. Le constat est souvent que les jeunes françaises et français connaissent des difficultés en lecture. Les études montrent que familiariser les enfants avec les livres dès la naissance, favorise son acquisition. Monsieur le Maire propose de transformer la prime naissance en une prime lecture. Le projet permettrait aux jeunes de découvrir la lecture, avec de 0 à 3 ans, un livre par trimestre. Le conseil donne son accord à l'unanimité

SECURISATION

Sécurisation du carrefour du PINIER / L'implantation des panneaux de limitation à 50 a été effectuée. Pour quelques conducteurs, c'est une action qui sera pertinente mais pour la grande majorité de ceux

qui roulent vite voir très vite, cela n'aura pas d'influence. Monsieur propose qu'une réunion publique avec les hameaux du Pinier et des Carteaux soit programmée pour voir si des propositions en accord avec les riverains peuvent être mises en place.

Le conseil donne son accord

CONTRAT CNP ASSURANCE

Le contrat de la CNP qui permet à la commune de se faire rembourser une partie des dépenses des arrêts maladie du personnel est à renouveler. Le conseil vote le renouvellement à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Vœux De La Municipalite** : Traditionnellement les vœux de la municipalité se font le premier dimanche du mois de janvier mais celui-ci tombant le 2 il paraît opportun de le décaler au 9 janvier 2022 à 11h. Son organisation reste liée aux conditions sanitaires. Il paraît au regard des chiffres de l'épidémie que la passe sanitaire restera obligatoire.
- **Point éclairage** : La commune doit se fixer des objectifs sur le nombre de points lumineux qui pourraient être enlevés. Et sur l'extinction de tous les points lumineux à partir d'une certaine heure. Une réunion avec les services de la Préfecture et du département sera programmée pour les points se situant sur la RD 6089. Le conseil souhaite que l'éclairage reste jusqu'à 22 heures et reprennent à 6h30. Cela permet de retrouver une nuit noire pour certains animaux nocturnes et de réaliser des économies d'énergie.
- **Sourzac Festivités** : Le précédent bureau a démissionné. Les conditions sanitaires n'ont pas permis de tenir une nouvelle réunion, ni une tenue des manifestations. Il faut envisager, maintenant, une réunion publique, le 4 février 2022, pour que SOURZAC FESTIVITES puisse se réorganiser et reprendre ses animations.
- **Subvention aux associations** : une demande de subvention par une association de la commune a été formulée. Le conseil municipal, lors du vote du budget avait suspendu toutes les subventions. En effet, toutes les activités et animations avaient été supprimées et aucune date de reprise n'avait été donnée. A ce jour, il n'est plus possible de réaliser un versement les comptes budgétaires étant arrêtés. Il est précisé que les subventions doivent faire l'objet d'une demande chiffrée accompagnée des comptes annuels (une association ne devant pas faire de bénéfice), du compte rendu de l'assemblée générale et du programme des activités prévues. Le conseil municipal précise que les demandes de subventions d'associations nationales qui ont toutes un but plus que louable ne peuvent faire l'objet d'un versement de la part de la commune. Il serait en effet très difficile de faire un choix.
- **Information ZAE Ganfard** : Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un projet à l'étude sur la zone de Ganfard.
- **Conseil d'école** : Un exposé du conseil d'école du 9 novembre est fait. Comme chaque année, la réunion des deux écoles est actée et le règlement intérieur est approuvé. Les élèves sont familiarisés avec les exercices de sécurité. Les effectifs sont stables. La classe de CP bénéficie cette année de bonnes conditions. Le projet de construction est toujours à l'étude.
- **Personnel communal**
Le conseil municipal approuve la formation d'un employé pour obtenir le permis Poids-lourd. Deux devis ont été demandés et le choix est fait sur l'offre la moins-disante.
- Une demande de devis est faite pour rénover le terrain de tennis.
- Monsieur Jérôme LAFAYE fait remarquer que la pose des panneaux interdisant la circulation des véhicules de plus de 12 tonnes peut engendrer des difficultés pour certaines entreprises. Monsieur le maire informe que cela concerne les véhicules en transit et que des dérogations seront établies pour les entreprises ayant une desserte locale.
- Le département verse 25 € aux familles pour une activité sportive concernant les jeunes de 11 à 16 ans (faire la demande sur le site du conseil départemental). Par ailleurs, pour chaque naissance, un arbre est offert aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h1

